

**Arrêté portant ouverture du registre d'inscription
au brevet d'initiation aéronautique**

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

- VU les articles D.338-43, D.338-45, D.338-46 et D.338-47 du Code de l'Éducation ;
VU l'arrêté du 19 février 2015, relatif à l'enseignement et à l'organisation d'une session d'examen du brevet d'initiation aéronautique ;
VU la note de service du 10 novembre 2025 relative aux épreuves et au déroulement du brevet d'initiation aéronautique ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le registre d'inscription aux épreuves de la session du **mercredi 20 mai 2026** du brevet d'initiation aéronautique est ouvert du **mercredi 28 janvier 2026 (10h) au mercredi 11 mars 2026 (23h59)**.

Pour les candidats individuels les inscriptions s'effectuent sur l'application Cyclades accessible à l'adresse suivante :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Les autres candidats s'inscrivent dans leur établissement de formation, sous la responsabilité du chef d'établissement.

La date de retour des confirmations d'inscription est fixée au **mercredi 18 mars 2026**.

Article 2 :

Les candidats ont la possibilité de choisir, au moment de leur inscription, de présenter l'épreuve facultative d'anglais.

Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 14 janvier 2026

Pierre MOYA

